Marloie, le 9 juin 2026

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINT-HUBERT

Compte-rendu de la réunion de CLDR

à la Maison du Tourisme de St-Hubert, le 8 juin 2026

PRÉAMBULE :

Vu les travaux dans la ruelle du Tiers-lieu, l'accès au bâtiment de la MT (où se tient la réunion) s'est fait exceptionnellement par l'entrée principale, place du Marché (une annonce a été envoyée par mail à tous les membres le jour-même). Pour éviter tout vol, le RSI a demandé à la commune de fermer la porte pendant la réunion. Par conséquent, la réunion a débuté à 20h15 et la porte d'entrée est restée ouverte jusque passé 20h20.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION :

Validation de la répartition des projets en 3 lots pour la soumettre au Conseil communal et ensuite permettre la rédaction des fiches-projets par le bureau d'études IMPACT.

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 20/4/2026
2. Répartition des projets dans les 3 lots : discussion et validation
3. Calendrier
4. Divers

+ + + + +

La FRW accueille les participants et une fois n'est pas coutume, c'est Séverine Schonne qui vient suppléer l'absence de Geoffrey Berguet, de retour de convalescence d'ici quelques semaines.

1. Approbation du compte-rendu du 20/04/2026

La CLDR approuve le compte-rendu à l'unanimité, sans remarque.

2. Répartition des projets dans les 3 lots : discussion et validation

En amont de cette réunion, la FRW a invité la CLDR à relire le classement des projets effectué lors de la réunion précédente. Tous les projets ne pouvant se mener de front, ce classement avait pour objectif de les répartir dans le temps en fonction de différents critères (urgence, faisabilité, transversalité…). Pour permettre au bureau d'études d'avancer dans la rédaction des fiches-projets, il est nécessaire de s'accorder sur le contenu des 3 lots. *NB : le Conseil communal reste le maitre d'œuvre du PCDR → des modifications pourraient encore survenir à sa demande.*

Avant de passer aux discussions, les agents de développement replacent le cadre de travail spécifique à l'élaboration du PCDR. **Ces éléments sont impérativement à prendre en compte dans les débats qui s'ensuivront.**

- **La répartition en lots est une obligation** au niveau du PCDR ; cependant, **ces lots ne sont pas définitivement figés** ; ils donnent une idée de la répartition des projets dans le temps à l'instant « t ». En effet, une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement wallon, la CLDR peut proposer - moyennant justification - d'activer n'importe quel projet selon les opportunités ou les réalités de la vie communale. *Attention que le fait que le projet soit inscrit dans le PCDR ne garantit pas qu'il pourra être financé par le « Développement rural » ou autre.*
- A chaque lot, ses exigences : le PCDR impose que les **fiches du lot 1 soient localisées et chiffrées** notamment ⇨ *Le modèle de fiche-projet est parcouru en séance et est annexé à ce compte-rendu.*
- Les **projets déjà en cours** font partie d'un lot à part appelé « **lot 0** ».
- Dans le cahier des charges de l'auteur du PCDR (= IMPACT), ces derniers se sont engagés à rédiger, en lot 1 et donc selon les exigences du modèle de fiche-projet PCDR, **5 fiches-projets « matérielles » et 5 fiches-projets « immatérielles ».**
- Dans un PCDR cohérent, on retrouve – dans le lot 1, de manière aussi équilibrée que possible – **des projets tant matériels qu'immatériels, qui se rapportent à chaque objectif de la stratégie et pour certains, éligibles aux subsides du « Développement rural ».**
- **NB : les projets débutent par un substantif** 😉
- Le « Développement rural » n'intervient financièrement que dans la **mise en œuvre de projets « matériels »** ; le « Développement rural » impose de **solliciter en premier lieu les autres sources de financement** pour ensuite venir en complément éventuellement ⇨ *Les types de projet éligibles sont cités et annexés à ce compte-rendu.*
- Dans un PCDR fédérateur, **on s'appuie sur les forces vives et les structures déjà existantes** pour réaliser les projets souhaités par la population (car enveloppe « Développement rural » réduite et projets parfois non éligibles). C'est aussi cela dynamiser la commune ! De plus, cela permet de réaliser davantage de projets. A cet égard, la CLDR a également retenu des projets en « recommandations », c'est à dire à transmettre à la commune et ses partenaires.

➔ La FRW distribue à chacun le classement en lot initial (cf. doc Excel annexé au PV de CLDR précédente), trié selon le nombre de fois où les duos ont mentionné le projet en Lot 1, avec en vis-à-vis, un classement retravaillé au vu des éléments ci-dessus :

- Substantifs pour l'appellation des projets,
- Propositions de fusion de projets similaires,
- Distinction entre projets matériels (police de caractère normale) et immatériels (caractère italique),
- Projets en rouge où il faut préciser/faire une visite ou un groupe de travail,
- Projets en gras potentiellement éligibles au Développement rural,
- Projets en rouge qui nécessitent des précisions…
  Pour rappel, les couleurs des cases correspondent aux 3 objectifs principaux (orange : services, social, associatif ; bleu : tourisme et économie ; vert : patrimoine naturel et bâti).

Cette méthode a été retournée dans tous les sens avant cette réunion et éprouvée plusieurs fois par la FRW. Au final, on arrive aux mêmes résultats globaux à quelques détails près où, parfois, un projet permute d'une ligne à l'autre. Mais **il faut regarder la manne de projets dans son ensemble, au sein de chaque lot,** et pas dans l'ordre du classement (on ne réalise pas les projets dans l'ordre du classement).

Aussi, afin que chaque membre puisse entendre les mêmes explications et assiste au même débat, et que dans la foulée, la validation puisse se faire collectivement, la FRW présente les lots, un par un, en plénière, et s'arrête sur les projets méritant des observations (ex : fusion), des questions...

A noter que sur le document distribué, la FRW a numéroté les lignes de projets pour que chacun puisse s'y retrouver (ce numéro est uniquement valable pour cette réunion), ce qui - à nouveau - ne veut absolument pas dire que le numéro associé au projet est l'ordre dans lequel le projet va être réalisé.

Ainsi, une fois les fiches rédigées par Impact, la CLDR aura l'occasion de choisir le premier projet – au sein du Lot 1 – à réaliser en priorité et de proposer ce 1er choix au Conseil communal.

➔ **Projets discutés :**

LOT 1

N°1 - Réflexion et mise en œuvre d'une ligne de conduite en matière de logement touristique

La FRW propose de fusionner les projets n°1, n°10 (Guide communal d'urbanisme) et n°16 (Schéma de développement communal) parce qu'ils traitent tous les trois d'une vision stratégique d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'un ne va pas sans l'autre, la vision touristique entre forcément en ligne de compte au niveau de la maîtrise du territoire et du bien-vivre ensemble, il peut très bien devenir un « chapitre » du SDC ; le GCU permet de préciser avec quelles prescriptions pratiques on veut urbaniser. Si ces projets sont réalisés ensemble, cela permettra une vision globale, forte et cohérente à long terme.

Pour rappel, les fusions permettent aussi d'arriver à cet équilibre entre 5 projets matériels et 5 immatériels.

⇨ Réactions de la CLDR :

Vu le caractère stratégique du PCM (vision de la mobilité à long terme), la commission propose également de fusionner les projets précités avec le projet n° 30 – actualisation et mise en œuvre du PCM

N°2 – Renforcement d'un événement culturel phare

Si la CLDR souhaite garder ce projet en lot 1, il faut le préciser et choisir un des événements cités : Slow life festival, Hubertoises, Juillet musical, St Hubert, Cortège historique, avec cette idée de le délocaliser ! (cfr enquête des associations) sinon, il bascule en Lot 2.

⇨ Réactions de la CLDR :

A ce stade, il n'y a pas d'événement qui ressort. La CLDR se prononcera plus tard, en concertation avec les associations partenaires.

N°3 - Dynamisation de l'aérodrome avec activités Horeca, récréatives et formatives (drone, cerf-volant, …)

La FRW propose de le fusionner avec le projet n°4 qui suit juste après - Création d'une station de trail pour laquelle l'aérodrome a été cité et où il faut aussi faire un choix. Le départ des circuits trails doit être en propriété communale, avec parkings alentour.

⇨ Réactions de la CLDR :

Les projets n°3 et 4 ne fusionnent pas. La CLDR choisit de localiser les départs de trail là où il y a déjà des infrastructures existantes (parking, douches, sanitaires…), à savoir au Centre sportif. Rien

n'empêche par la suite, de faire passer un circuit trail à l'aérodrome. L'idée derrière ce projet était aussi de faire passer les tracés à proximité du Centre-ville dans l'objectif de donner envie aux traileurs de revenir avec leur famille et de consommer sur place.

Une membre de la CLDR – aussi investie dans l'Office du Tourisme – signale qu'un appel à projets a été rendu dans le cadre de la valorisation de l'aérodrome (projet autour de l'histoire de l'aviation). Affaire à suivre ! La CLDR propose de poursuivre les activités de teambuilding déjà en place car des espaces sont disponibles tant en intérieur qu'en extérieur. Et pourquoi ne pas envisager aussi des activités d'observation d'étoiles car Saint-Hubert bénéficie d'un ciel propice.

Concernant les circuits de trails, il serait intéressant de se renseigner auprès de Wallonie Tourisme pour connaitre les lignes de conduite à adopter et les éventuels subsides.

N°6 - Réaffectation de l'ancienne maison communale en …

Si la CLDR souhaite garder ce projet en Lot 1, il est nécessaire de préciser quel type de bâtiment, quelles fonctions et vérifier l'éligibilité aux subsides Développement rural.

Pour rappel, ce qui est éligible = maison de village, maison rurale polyvalente (FWB et RW), maison multiservices (avec par exemple, un point poste, un cabinet médical, un office du tourisme…).

Ce qui pourrait rentrer dans le bâtiment : les idées évoquées comme le musée Redouté (n°19), musée du Sabot (n°55), des salles dédiées aux différentes personnalités qui ont marqué St-Hubert MAIS cela ne suffit pas. Penser à la bibliothèque ? Au SI pour tenir des permanences et ouvrir au public ? A une crèche (n°7) ? Des bureaux /espaces de travail pour entreprises (n°41) ?

NB : à Houffalize et Wellin, les maisons rurales ont un logement occupé par le concierge qui ouvre, s'occupe du bâtiment (création d'emploi, mise à disposition d'un logement, …).

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR ne se sent pas armée pour proposer une affectation en lien avec le caractère et l'architecture du bâtiment. Dès lors, elle préfère confier cette tâche à un bureau d'étude. Considéré comme prioritaire (bientôt vidé des services communaux et stratégiquement en plein cœur de ville), le projet est reformulé comme suit : Etude et réaménagement de l'ancienne maison communale (les résultats de l'étude seront réalisés à travers le réaménagement). La fiche est donc précisée et peut rester en lot 1 avec ce nouvel intitulé.

Point d'attention : choisir si demande de financement en DR ou plutôt en périmètre de rénovation urbaine (mais à priori, serait hors périmètre).

N°7 - Création des places d'accueil pour la petite enfance

Si la CLDR souhaite garder ce projet en Lot 1, il est nécessaire de préciser où et voir dans quel projet DR la crèche peut s'intégrer (Hôtel de ville ? Analyser les bâtiments qui seront repris dans le Cadastre des bâtiments vides). D'autant qu'en 2027, l'ONE lancera un nouvel appel - Plan Cigogne -, sans en connaitre les conditions. C'est une urgence par rapport à cet appel mais sans savoir si le projet sera retenu !

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR déplore l'absence des représentants de la majorité aux réunions de la commission, elle aurait souhaité discuter avec eux de leur vision et projet en la matière, afin de pouvoir décider en connaissance de cause. En l'état, le projet bascule en tête de Lot 2, afin de montrer le caractère

« prioritaire », de contrebalancer la pénurie de places d'accueil, dans le contexte d'attirer de nouveaux habitants et de l'urbanisation de la ZACC de St-Hubert. Il pourrait aussi être intéressant de lier la future nouvelle crèche à une des écoles communales… à voir selon les espaces disponibles et les normes ONE.

A noter que la maison médicale a reçu un subside important pour acquérir le bâtiment… crèche y compris. Affaire à suivre !

La FRW rappelle que le projet peut très facilement remonter en Lot 1.

N°8 - Développer une stratégie marketing touristique

La FRW propose de le basculer en Lot 0 vu le nouveau projet du RSI qui est devenu Royal Office du Tourisme ! En effet, le ROT a revu tout son programme d'objectifs et actions, sa charte graphique, ses visuels, ses collaborations avec les acteurs locaux.

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR est d'accord et bascule le projet en Lot 0.

N°11 - Organisation d'activités complémentaires pour les ainés

La FRW propose une fusion entre ce projet et le n° 32 relatif aux activités pour les jeunes vu la convergence (et le potentiel au niveau intergénérationnel). Et en 2e proposition, de le transmettre en recommandations à la Commune (via le PCS - Plan de cohésion sociale -, engament d'un employé à ½ temps qui peut renforcer l'axe « aînés ») et ses partenaires (MCFA, Maison médicale, biblio, Tiers Lieu, CCCA, etc).

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR est d'accord et bascule les projets en recommandations à la commune et ses partenaires.

N°12 - Redynamisation des petits commerces au centre de Saint-Hubert

Ce projet n'est pas suffisamment précis :

- Soit il bascule en Lot 0 avec l'ADL qui y travaille déjà et pourrait y travailler davantage vu la refonte des ADL qui, vu la réforme annoncée, se focaliseront sur l'animation commerciale.
- Soit remembrement, prime, autre à préciser… dans le giron communal (à voir au niveau finances ce qui est possible et réaliste).
- Ou si la CLDR ne sait pas, on peut envisager une étude, notamment pour voir comment Saint-Hubert peut se diversifier et se démarquer de Libramont. Dans ce cas, on modifie légèrement l'intitulé qui deviendrait : « Etude sur la dynamisation et démarcation du tissu commercial de SH et mise en œuvre des résultats de l'étude ».

⇨ Réactions de la CLDR :

Vu le travail entamé par l'ADL, la CLDR propose, lors d'une prochaine réunion, d'avoir une présentation des actions sur le sujet par l'ADL et de basculer le projet en Lot 0.

N°13 – Relance d'un budget participatif

Une fois le PCDR approuvé par le GW, la commune peut demander une participation financière de la Région à la tenue du BP (montant de maximum 10 000€ - financé à 50% soit pour 1€ de la Région, la commune doit mettre l'€ équivalent). La FRW propose de le mettre en recommandations communales.

⇨ Réactions de la CLDR :

Le projet (budgété au Collège puis retiré), auquel la CLDR tient beaucoup, bascule en recommandations à la commune.

N°14 – Création d'animations thématiques 4x/an sur la place de l'Abbaye

Marie Godfroid, administratrice au ROT, précise que c'est typiquement le genre d'actions que peut porter l'Office du tourisme, et que celui-ci a déjà initié.

⇨ Réactions de la CLDR :

Le projet bascule en recommandations au ROT.

N°15 – Création d'aires de jeux/multi-sports, BBQ, convivialité dans chaque village

Il y a déjà des espaces et lieux identifiés (cfr. PV de réunions précédentes avec au moins 6 lieux identifiés) mais comme l'intitulé vise « chaque village », il s'agit de compléter et organiser un Groupe de travail / visite de terrain (et vérifier si chaque village en veut vraiment un ?!?).

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR est partante pour ce GT / visite de terrain.

N°17 – Soutien aux initiatives existantes et à venir en matière de produits locaux

Vu les thèmes qui se rejoignent, la FRW propose de fusionner ce projet avec le projet n°24 – « Rédiger un registre des producteurs locaux, magasins, ce qu'il y a à voir, les lieux intéressants, les coordonnées pour les visites ».

⇨ Réactions de la CLDR :

A priori, la CLDR n'y est pas opposée sauf qu'il faut faire des choix et viser 5 projets immatériels en Lot 1. Par conséquent, la CLDR propose d'y veiller en recommandant au GAL et à l'ADL de continuer à s'en charger. Ceci dit, en maintenant le projet n°24, le soutien aux producteurs locaux se fera en parallèle.

LOT 2

N°20 – Développement de l'énergie biomasse

Il n'y a pas de projet suffisamment précis derrière cet intitulé et il y a une part d'étude dans le projet. Par conséquent, la FRW propose :

- Une fusion avec le projet n°34 - réseau de chaleur et n°35 – EFT (discussions autour du gyrobroyage)

- Une modification d'intitulé (l'actuel est trop vague) : Etude de faisabilité et mise en œuvre d'un projet biomasse (réseau de chaleur, production de plaquettes, filière bois-énergie locale…)

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR marque son accord. Par ailleurs, une membre, suivie par la Commission, ajoute que l'EFT est trop « réductrice ». Aussi, afin de ne pas se couper de subsides potentiels par ex., il vaut mieux modifier l'EFT en entreprise d'économie sociale.

N°23 – Création de logements tremplin/intergénérationnel

La CLDR en avait parlé à la dernière réunion : il y a 5 projets autour du logement qu'il faudrait peut-être fusionner. Sur les 10 années de validité du PCDR, si un (voire 2) projet de logements voit le jour, ce sera déjà un très bon bilan de réalisation.

La FRW propose de fusionner le projet n°23 avec le n°47 - Construction de logements (seniors et tremplins) à St-Hubert, en sachant qu'il en est prévu dans les villages vu les discussions notamment à la CLDR du 20/4/26.

Au final, en matière de logement, il reste les projets n°52 - Création de logement pour les aînés (spécifique car peut-être des résidences services donc garder en l'état) et 54 - Création de logements tremplins (Mirwart évoqué) pour lequel on peut généraliser aux villages.

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR marque son accord.

N°25 – Création d'une maison rurale polyvalente / pôle culturel

Différents lieux ont été proposés mais sans trancher (l'Athénée est revenu plusieurs fois dans les discussions mais appartient à la FWB qui mettra le bâtiment en vente prochainement). Par conséquent, la FRW propose une fusion avec le projet n°28 - Rénovation du site polyvalent de la salle communale à SH et ses abords.

⇨ Réactions de la CLDR :

Une partie de la CLDR n'est pas convaincue par le site de la salle communale. Elle propose donc de maintenir tel quel le projet n°28. Par contre, le bâtiment de l'Athénée fait l'unanimité (central, avec des surfaces suffisantes et du parking). La CLDR en conclut donc que la Commune doit se porter acquéreuse et l'aménager en pôle culturel ou maison rurale polyvalente pour être éligible au Développement rural). Le projet bascule en Lot 1 et devient « Achat et réaffectation de l'ancien Athénée en maison rurale polyvalente (crèche, salle de spectacle, maison des jeunes, etc.) ». La CLDR est intéressée de visiter le bâtiment si c'est envisageable.

N°27 – Mise à disposition d'un espace équipé et logement pour professionnels de la santé

⇨ Réaction de la CLDR :

Il serait intéressant de questionner la maison médicale pour savoir si elle compte s'agrandir et s'ouvrir à d'autres (dentistes par exemple). Voire même, proposer du logement vu la taille du bâtiment. Le projet reste pour l'instant en l'état.

N°29 – Création de venelles, chemins piétons dans le centre-ville de Saint-Hubert

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR le fusionne avec le PCM (+ SDC/GCU etc). Attention de ne pas l'oublier dans la réalisation du PCM.

LOT 3

N°46 - Création d'une halle couverte à Saint-Hubert

⇨ Réaction de la CLDR :

La CLDR précise qu'il pourrait être intéressant d'exploiter le site des anciens abattoirs et signale que le bâtiment des pompiers sera aussi prochainement disponible… (pas forcément les mieux adaptés, excentrés, mais à prendre en compte dans le Cadastre des bâtiments vides).

N°51 - Création d'une aire pour les motor-homes

Pour information, Geoffrey Berguet (FRW) a contacté le propriétaire du camping qui a déjà 4 emplacements pour motor-homes. Ce dernier n'est pas favorable au projet du PCDR : il le voit comme concurrent à ses emplacements (pour lequel il paie une taxe de 100 euros/place/an à la commune). Par ailleurs, il souhaiterait que la commune supprime les 3 places sur l'aire publique près du Service travaux.

Mais l'aire du Fourneau St-Michel vient de fermer (encore utilisée car les véhicules se garent en face du site et font quand même leur vidange sur place), la commune de Nassogne souhaite ouvrir une aire (info presse en sept '25), le public des campings n'est pas forcément le public qui veut être en pleine nature.

⇨ Réactions de la CLDR :

La CLDR souhaite maintenir ce projet et le voit plutôt en termes de complémentarité par rapport à l'offre privée du camping. S'il manque des places sur St-Hubert, il y aura une « fuite » des touristes vers les communes voisines, du camping « sauvage » et une perte de revenus pour la commune/l'Horeca/les commerces locaux de St-Hubert.

NOUVEAU - Aménagement d'un espace convivial/place à Poix

La CLDR propose d'ajouter l'aménagement d'une place à Poix. Même s'il n'y a pas de propriété communale pour l'instant, si une opportunité se dégage avec Infrabel qui cède du terrain, un espace convivial pourrait être aménagé pour les habitants.

A noter que le projet n°38 et le projet n°44 pourraient avoir le même intitulé que pour ce nouveau projet à Poix ; c'est-à-dire : « Aménagement d'un espace convivial à… ».

➔ En conclusion, la CLDR valide les différents lots composés des projets suivants :

Pour le Lot 1 (10 projets dont 5 matériels et 5 immatériels *en italiques*) :

- *Réalisation d'un SDC avec ligne de conduite sur le logement touristique, d'un GCU et PCM*
- *Renforcement d'un événement culturel phare à Saint-Hubert*
- *Dynamisation de l'aérodrome avec des activités Horeca, récréatives et formatives*
- *Création d'une station de trail à partir du centre sportif*
- *Cadastre des biens communaux et privés désaffectés et vides*

- Etude et réaménagement de l'ancienne maison communale
- Achat et réaffectation de l'ancien Athénée en maison rurale polyvalente (crèche, salle de spectacle, maison des jeunes, etc)
- Rénovation de la salle de village Notre-Dame à Vesqueville et ses abords
- Création d'aires de jeux/multi-sport, BBQ, convivialité dans chaque village
- Poursuite du réseau de voies lentes dans/entre les villages avec équipements connexes

Pour le Lot 2 (13 projets dont 11 matériels et 2 immatériels en *italiques*) :

- Création des places d'accueil pour la petite enfance
- Digitalisation de la visite et scénographie du Musée Redouté et de la Basilique
- Etude de faisabilité et mise en œuvre d'un projet biomasse (réseau de chaleur, production de plaquettes avec entreprise d'économie sociale, filière bois-énergie locale,…)
- Valorisation du parc Dussart
- Création d'une balade autour de l'eau et des fontaines à Saint-Hubert
- Création de logements tremplin/intergénérationnel/aînés à St-Hubert
- *Registre des producteurs locaux, magasins, lieux intéressants, coordonnées, etc*
- Rénovation de la salle de village de Mirwart
- Mise à disposition d'un espace équipé et logement pour professionnels de la santé
- Rénovation de la salle communale à Saint-Hubert et ses abords
- *Inventaire, restauration et valorisation du petit patrimoine dont l'immatériel*
- Création d'un maillage « mobilité » entre les sites touristiques
- Création d'un atelier rural

Pour le Lot 3 (20 projets dont 16 matériels et 4 immatériels en *italiques*) :

- Optimisation et extension du hall sportif
- Aménagement du cœur de village d'Awenne en espace convivial
- Etude et mise en œuvre d'un projet hydroélectrique
- *Développement des activités de l'EPN (formations, stages,...)*
- Création de surfaces de bureaux ou d'espaces de travail pour les entreprises
- Création de produits touristiques supplémentaires au départ de la gare de Poix
- Aménagement d'un parcours dans la Canopée au Bois du Fays
- Création d'un espace convivial près de l'église à Hatrival
- *Informations/formations sur la gestion des bois pour les propriétaires privés*
- Création d'une halle couverte à St-Hubert
- *Identification et promotion des parkings pour les départs de randonnées*
- *Mise à disposition d'une salle à Arville pour les associations*
- Création d'aires de covoiturage (signalisation) et promotion des applis de voiture partagée
- Création d'aires pour accueillir les mobilhomes/vans
- Création de logement pour les aînés de type résidence-service
- Développement d'activités autour du tourisme équestre
- Création de logements tremplins dans les villages
- Création d'un Musée du sabot
- Acquisition et réhabilitation du site « Socogetra » à Awenne
- Aménagement d'un espace convivial/place à Poix

3. Calendrier

La FRW présente la ligne du temps de l'opération de développement rural : on entre dans la dernière ligne droite, en espérant finaliser le PCDR à l'automne 2026.
Dans l'immédiat, les 3 lots seront présentés lors du prochain Conseil communal (mercredi 24 juin). Le Collège arrête l'ordre du jour du Conseil ce lundi 15 juin. A voir si d'ici le Conseil, le Collège proposera ou pas des modifications. A noter qu'en Conseil, la CLDR ne pourra pas débattre en direct avec les élus. S'il devait y avoir des changements, la CLDR peut toujours inviter le Collège à venir expliquer ses motivations. Enfin, la FRW propose de se charger de la présentation des 3 lots au Conseil (Bénédicte Pecquet le soumettra au DG) et invite la CLDR à assister au conseil le 24 juin.

4. Divers

Vélobus : suites
Bonne nouvelle ! Le GAL Nov'Ardenne a trouvé 3 accompagnants pour encadrer les élèves primaires qui veulent se rendre à vélo à l'école libre de St-Hubert. La 1ère sortie a eu lieu ce mercredi 23 juin.
Un vélobus existe déjà à Arville, lancé également par le GAL.
Plus d'infos : gautier.poncin@novardenne.be

Ateliers « plantes faciles » : samedi 13 juin à Hotton
Les GAL Nov'Ardenne et Pays de l'Ourthe organisent des ateliers « plantes faciles au jardin » samedi 13/6 sur le marché de Hotton. Inscription nécessaire auprès d'Elodie Pétré : e.petre@paysourthe.be

Bulletin communal : infos PCDR
Dans le dernier bulletin communal, la FRW a relevé deux articles intéressants :

- Le chantier de la maison de village de Hatrival a débuté (la société Picard a d'ailleurs publié une chouette vidéo sur les aménagements à découvrir sur Facebook)
- Un nouveau podcast, réalisé par la bibliothèque et le Tiers Lieu, est lancé sur le thème de St-Hubert et son patrimoine… de quoi étoffer la fiche-projet sur le patrimoine matériel et immatériel du PCDR. Le podcast est disponible sur les plateformes habituelles (Youtube, Spotify, Deezer…) et sur la page Facebook du Tiers Lieu. Et si vous avez des idées, contactez isabelleglaise@hotmail.com ou guillaume.perin@saint-hubert.be

Enfin, un article résumant les travaux de la CLDR va paraitre dans le bulletin communal de juin.

Pour la FRW,

Séverine SCHONNE et Catherine SERVOTTE

Présents : Anne BERG, Gilles DELEPIERRE, Robert FELIX, Marie GODFROID, Jean GODFROID, Vincent GUISSET, Anne HENNEAUX (conseil), Jean-Pierre HOTTON, Guillaume HOTTON, Valérie LEGRAND, Henri LIERNEUX, Céline NICOLAS, Gino RATINCKX, Pierre-Alexis ROLAND (Président de la CLDR), Raphaël VANOUDENHOVEN, Sylvain VANNESSE, Jean ZORATTI.

Invités présents : Bénédicte PECQUET (agent-relais pour le PCDR), Thierry BLONDLET

Présents pour la FRW : Séverine SCHONNE et Catherine SERVOTTE

Excusés : Lucien ADAM, Cédric BOULARD, Mathias CLAUDE, Franz CLAUDE, Adrienne DERNIER (conseil), Kévin DEBOURSE (conseil), Laura DEVEL (collège), Quentin GOIRE, Annick HATERT, Armelle MAGERAT, Julie MAQUET, Frédéric MORTIAUX, Sylvain VERSTREPEN, Vassi TSIGROS (ADL), Ryan MUZA (GAL), Marie-Paule SMEYERS (RSI), Anais LOTTEN (Impact) et Geoffrey BERGUET (FRW).

Wallonie service public SPW

Modèle de Fiche-Projet

Introduction :

Ce document est destiné aussi bien aux Commune en phase d'élaboration de leur PCDR qu'aux Communes en exécution de PCDR.

Il s'agit d'un modèle, d'un guide donnant les balises nécessaires à la compréhension des objectifs et du contenu du projet présenté.

Sous chaque titre numéroté, plusieurs points sont cités afin de guider l'auteur de la fiche dans la description de son contenu. L'auteur y répondra globalement ou spécifiquement. D'autre part, seuls les points pertinents avec le projet y seront développés.

Instructions :

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux points qui sont pertinents.*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR :*
  - *Pour les fiches du lot 1 : les points 1 à 10 sont demandés*
  - *Pour les fiches du lot 2 : les points 1 à 7 et 9 sont demandés*
  - *Pour les fiches du lot 3 : les points 1 à 3 sont demandés*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des points est demandé. Il est alors demandé de compléter le tableau suivant :*

Commune	
Date d'approbation du PCDR	
Durée de validité du PCDR	
Nombre de conventions approuvée sur cette programmation	

Nom du projet **(a) Commune** **(b) Nom du village ou de l'entité** **(c) Descriptif**	Fiche n° Priorité : Lot ... (1) Version initiale ☐ (2) Version actualisée (date) ☐

1. *Description succincte du projet*

- Description du projet à réaliser et nature des aménagements ;
- Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

2. *Justification du projet*

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

3. *Lien à la stratégie du PCDR*

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

4. *Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société*

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. *Localisation et statut*

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.

6. *Parties prenantes, porteurs de projet*

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

7. *Programme de réalisation*

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)[3];
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
- Démarches administratives à réaliser [4] ;
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé[5].

8. *Estimation globale du coût*

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA		
- **Total (TFC)**		

Projet rémunérateur ☐ oui ☐ non

9. *Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)*

Indicateurs de réalisation *:*

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

Indicateurs de résultat *:*

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

[3] A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire
[4] En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiants, emprise, état de propriété, ...
[5] Communication, mode de gestion, animation, ...

10. [Notice évolutive] - *Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition*

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
  - Superficie totale de la parcelle : .... m²
  - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : .... m²
  - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : .... m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  - Outil de dimensionnement disponible sur : http://environnement.wallonie.be/inondations/files/outils/Calcul_volume_bassin_orage_GT_Bassins_orages_20190607.xlsx
  - Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune
  - Mesures envisagées :
    Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
  - Utilisation des énergies renouvelables
  - Isolation des bâtiments
  - Energie grise et durabilité des matériaux
  - Citerne d'eau de pluie
  - Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
  - Mise en œuvre de matériaux écologiques
  - Utilisation de techniques innovantes
  - ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
  - Coûts/m²
  - Coûts/personnes impactées
  - Etudes de différentes alternatives
  - Analyse coût/bénéfice du projet
  - ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?
Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?
Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre *(Quantification des surfaces) :*

    - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
    - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
    - Verdissement vertical sur les façades
    - Toiture végétalisée
    - ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?
Quels sont les aménagements prévus ?
Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?
Le projet a-t 'il été analysé sous le prisme du genre ?

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
    - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
    - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
    - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
    - ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?
Impact sur le voisinage ?
Mesures envisagées ?

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

Instructions *(en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :*

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

Annexes :

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;

NOUVEAUX TAUX ET PLAFONDS DE FINANCEMENT EN DÉVELOPPEMENT RURAL (2021)

	Catégories de projets	Taux de subvention	Assiettes de subvention	Plafonds de subvention
1	**Bâtiments de services*** **Mobilité douce**	80%	850.000 €	680.000 €
2 & 3	**Espaces publics**, finalités suivantes : **convivialité, espaces partagés, biodiversité**	80%	500.000 €	400.000 €
4	**Logements / Energie / Atelier rural** (Economie)	60%	850.000 €	510.000 €
5	**Espaces publics** (autres que cat. 2&3)	60%	500.000 €	300.000 €
6	**Acquisition** de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	**Acquisition** de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations - Recherche, stratégie et prospective ou conception / création d'outils de promotion du milieu rural)	80%	250.000 €	200.000 €

→ Projets « transcommunaux » : + 10%

* Maisons de village, rurales polyvalentes, multiservices,